



Réserve de l'architecte des bats de france

Par **Guna**, le **26/11/2009** à **23:40**

Bonjour
exemple suivant:
-Abri amovible en structure blanche en covisivilité avec un monument classé .
-Bâti existant en blanc
-Déclaration de travaux bénéficiant d'un avis favorable sous la réserve de l'architecte du bâtiment de France d'utiliser des teintes sombres ou moyennes et d'éviter le blanc.
- Débat avec l'ABF qui ne souhaite pas changer d'avis et maintien sa position.
Question 1:
Il faut bien attendre deux mois avant de lancer les travaux à la date de l'autorisation de la déclaration de travaux?
Question 2:
Si les travaux sont réalisés après ce délais de deux mois, sans suivre les réserves de l'ABF en maintenant la teinte blanche quels sont les risques?
Merci pour les réponses.